

La libéralisation des échanges agricoles dans le cadre de l'OMC : impact économique

Jean-Christophe Bureau, Yvan Decreux, Alexandre Gohin*

L'un des principaux objectifs des négociations menées dans le cadre de l'OMC est de libéraliser les échanges, en particulier agricoles, et de réduire les aides à la production accusées de fausser la concurrence entre les pays membres.

Le cycle de négociations multilatérales sur le commerce lancé à Doha en 2001 n'a, à ce jour, pas permis d'aboutir à un accord. Un certain consensus a pourtant été trouvé, qui a donné lieu à l'Accord cadre d'août 2004, puis à la Déclaration ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005. Mais il n'a pas été possible, à l'automne 2006, de trouver un compromis quant à la traduction concrète en termes de baisse de droits de douanes et de subventions à l'agriculture.

La libéralisation des échanges agricoles est au centre des négociations dans le cycle de Doha d'autant plus que, depuis l'échec de la conférence ministérielle de Cancun en 2003, d'autres sujets difficiles (sur les services, les marchés publics, etc.) ont été exclus du champ de la négociation.

La libéralisation des échanges agricoles au centre des négociations

Alors que les secteurs manufacturiers ont été soumis à des vagues successives de libéralisation depuis 1947, l'agriculture n'est entrée dans le cadre général du commerce multilatéral qu'en 1994, avec la conclusion de l'Uruguay Round, qui s'est parallèlement traduite par la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comme structure permanente. Ceci n'a pu être fait qu'au prix de concessions importantes et les pays développés ont souvent su utiliser les marges de manœuvre de l'accord pour échapper à ses aspects les plus contraignants. Ainsi, l'agriculture est un secteur où la protection et les aides publiques sont restées élevées. Alors que le droit de douane moyen dans le secteur manufacturier est de l'ordre de 4 %, la moyenne des droits consolidés (engagements de plafonds de droits de douane sur lequel les pays négocient à l'OMC) est, dans le domaine agricole, de 10 à 15 fois plus élevée selon les estimations. Par ailleurs, c'est un secteur où, contrairement aux règles générales du commerce multilatéral, des subventions à l'exportation sont encore tolérées ; elles sont toutefois plafonnées depuis 1994.

*Les auteurs appartiennent tous les trois aux CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), de plus Jean-Christophe Bureau fait partie de l'INAP-G (Institut national agronomique, Paris-Grignon) et Alexandre Gohin de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique). Les auteurs ont bénéficié pour leurs travaux d'un soutien financier de la direction de la Recherche de la Commission européenne, dans le cadre du programme Tradeag (Agricultural Trade Agreements), contrat CT513666. Ils sont seuls responsables des erreurs. La rédaction de cet article a été achevée en septembre 2006.

Encadré 1

Conférence ministérielle de l'OMC, Doha : Extrait concernant l'agriculture de la déclaration ministérielle adoptée le 14 novembre 2001

« Nous rappelons l'objectif à long terme mentionné dans l'Accord, qui est d'établir un système de commerce équitable et axé sur le marché au moyen d'un programme de réforme fondamentale comprenant des règles renforcées et des engagements spécifiques concernant le soutien et la protection afin de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir. Nous reconfirmons notre adhésion à ce programme. Faisant fond sur les travaux accomplis à ce jour et sans préjuger du résultat des négociations, nous nous engageons à mener des négociations globales visant à : des améliorations

substantielles de l'accès aux marchés; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif ; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. »

La Conférence ministérielle, qui est l'organe de décision suprême de l'OMC, doit se réunir au moins une fois tous les deux ans. Elle rassemble tous les Membres de l'OMC, qui sont tous des pays ou des unions douanières. La Conférence ministérielle est habilitée à prendre des décisions sur toutes les questions relevant de tout accord commercial multilatéral.

Les dernières conférences ministérielles :

Hong Kong, 13-18 décembre 2005

Cancún, 10-14 septembre 2003

Doha, 9-13 novembre 2001

Seattle, 30 novembre-3 décembre 1999

Les cent cinquante pays qui négocient ont des intérêts très divergents. L'Union européenne (UE) souhaite maintenir une régulation des marchés qui passe par un système d'intervention garantissant aux producteurs un prix minimal en cas de crise. Ce système nécessite une protection à la frontière pour éviter que des importations à plus bas prix ne soient vendues aux organismes d'intervention. Il nécessite aussi des possibilités d'apurer, au moins temporairement, les marchés des excédents conjoncturels, rôle qui était dévolu à un programme de subventions aux exportations. L'UE, qui a considérablement orienté sa politique agricole, lors de sa dernière réforme en 2003¹, vers un système d'aides directes aux producteurs, est ainsi attachée à garder une marge de manœuvre dans le domaine de la régulation des marchés. Les États-Unis soutiennent leurs agriculteurs à hauteur de quelque 46 milliards de dollars d'aide, selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économique². Ils proposent un texte d'accord qui leur permettrait de continuer à distribuer des montants d'aides considérables. Mais, ne protégeant par des droits de douane que quelques secteurs bien précis comme le lait et le sucre, ils prônent une ouverture des frontières beaucoup plus large que ne le fait l'UE.

Les pays en développement (PED) avaient mis de grands espoirs dans l'accord de l'Uruguay Round de 1994. Ils pensaient que l'ouverture des marchés agricoles des pays développés allait leur permettre d'exploiter leurs avantages comparatifs en ce domaine. Cette perspective les avait poussés à accepter d'autres points de l'accord qui, pourtant, leur étaient particulièrement défavorables, comme l'accord sur la propriété intellectuelle et le commerce. Les PED se sont retrouvés confrontés à une libéralisation des échanges agricoles somme toute assez virtuelle au terme de l'Uruguay Round. Dans le cycle de Doha, ils ont entrepris de se faire entendre de manière plus active. Malgré leurs divergences d'intérêt, ils ont jusqu'ici réussi à s'imposer de manière relativement unie comme des acteurs incontournables. Étant donné la jurisprudence établie par l'organe d'appel de l'OMC, des pans entiers de la politique agricole américaine et de la Pac, semblent pouvoir être contestés avec succès. Les pays émergents,

1. Voir article consacré à cette question dans cet ouvrage.

2. Chiffres OCDE, Estimation Soutien Producteur pour l'année 2004.

comme le Brésil sont particulièrement vigilants à ne pas se priver de ce type de recours, et donc à ne pas signer un accord qui consoliderait de fortes subventions aux États-Unis et dans l'UE.

Les modalités d'un éventuel accord

La négociation agricole porte principalement sur le soutien interne (c'est-à-dire les subventions aux producteurs), l'accès au marché (les droits de douane) et la concurrence à l'exportation (les subventions et autres formes indirectes d'aides à l'exportation). Ces trois points constituent les « trois piliers » de la négociation agricole depuis le cycle de l'Uruguay Round. Deux autres points importants sont également au centre de la négociation actuelle : le traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement et le dossier, traité de manière spécifique, du coton. L'accord cadre d'août 2004, la Déclaration ministérielle de Hong-Kong en 2005 et les propositions des différents pays donnent le cadre général d'un possible accord, même si sa traduction dans des engagements concrets s'avère difficile.

La négociation est particulièrement ardue sur l'accès au marché. Dans ce domaine, il est acquis qu'un futur accord se traduira par une réduction graduée des droits de douane : les droits les plus élevés devront être réduits davantage grâce à la distinction entre quatre tranches (ou « bandes » dans le langage OMC) pour lesquelles seront définis des taux de réduction différents. A ce stade, l'Union européenne propose par exemple de réduire de 60% les droits de douane d'un montant supérieur à 90 %. Les États-Unis proposent de réduire de plus de 85 % les droits les plus élevés (supérieurs à 75 %). Des flexibilités sont prévues pour des produits « sensibles ». Leur nombre est sujet à controverses. Il est vrai que, bien ciblés, un faible nombre de produits sensibles pourrait enlever une partie significative du contenu d'un accord (voir Jean, Laborde et Martin, 2005).

En ce qui concerne le soutien interne, l'accord prévoit que toutes les catégories d'aides qui ont un impact sur la production³ (et donc les marchés) fassent l'objet d'une réduction globale en plus de baisses par type de soutien et par type de produits. Le plafond autorisé d'aides liées à la production serait, en pourcentage, réduit davantage pour l'Union européenne que pour les autres pays, car il se situe à l'heure actuelle à des niveaux bien plus élevés. L'Union européenne propose une réduction de 70 % du plafond pour ses propres aides, les États-Unis une réduction de 80 %. Il est aussi prévu de réexaminer les conditions d'éligibilité des aides à une catégorie « boîte verte », dans le langage de l'OMC, qui regroupe les aides exemptées de toute obligation de réduction. Cette « boîte verte » comprend des aides qui ne présentent qu'un lien minimum avec la production, et sont donc censées affecter très faiblement les marchés mondiaux. Les États-Unis et l'UE depuis la réforme de 2003 concentrent dans cette catégorie des aides très importantes.

La Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005 précise que toutes les formes de subventions à l'exportation seront éliminées en 2013. Les subventions proprement dites sont essentiellement le fait de l'UE. L'accord prévoit également une discipline sur les crédits subventionnés à l'exportation américains, les monopoles publics à l'exportation et sur l'utilisation de l'aide alimentaire, de manière à ce qu'elle ne soit pas détournée des ses objectifs humanitaires et utilisée comme une subvention aux exportations. Néanmoins, toutes ces décisions restent conditionnées à un accord. Il n'y a donc pas d'engagement ferme de la part des pays membres à mettre fin à ces subventions.

3. Aides actuellement classées en « boîte orange », « boîte bleue » et soutien « de minimis » qui autorise des aides même couplées, à hauteur d'un certain pourcentage de la valeur de la production, dans le langage de l'OMC.

En ce qui concerne le traitement spécial et différencié des pays en développement, la principale avancée de la Déclaration ministérielle de Hong Kong porte sur les pays les moins avancés (PMA). Ceux-ci ne subiront pas de contraintes réelles sur les trois piliers de la négociation agricole. La Déclaration comporte, à défaut d'un engagement clair, un encouragement à ce que « *les pays développés Membres, et les pays en développement Membres qui se déclarent en mesure de le faire, conviennent de mettre en œuvre un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les produits originaires des PMA (...)* ». Cela signifierait en pratique l'adoption par d'autres pays de l'initiative européenne dite « Tout sauf les armes ». Celle-ci accorde, depuis 2001, la libre entrée aux produits originaires des pays les plus pauvres sur le territoire de l'UE, dans le cadre d'une mesure unilatérale, sans lien avec l'OMC. D'après l'Accord-cadre, le traitement spécial et différencié vis-à-vis des autres pays en développement comprendrait plusieurs éléments : des réductions moindres de droits de douane ; la possibilité d'accorder des soutiens particuliers aux productions alimentaires de base et aux paysans pauvres ; des clauses de sauvegarde plus aisées à invoquer ; enfin une liste complémentaire de « produits spéciaux » sur lesquels il serait possible de maintenir une protection significative dans les PED. Il faut cependant souligner que les clauses sur le « traitement spécial et différencié » pour les PED se sont révélées jusqu'ici bien peu efficaces en pratique (Bureau, Jean et Matthews, 2005).

Le coton est aussi un point de négociation difficile. Jusqu'ici, aucune mesure d'envergure n'a été prise pour réduire la concurrence déloyale des aides aux producteurs américains et, dans une moindre mesure, européens, ce que demandent certains pays producteurs africains. Il a seulement été convenu d'éliminer les subventions aux exportations, qui ne sont pas un véritable enjeu, et d'accorder des droits de douane zéro aux exportations des PMA sur ce produit (les importations de coton brut sont d'ores et déjà très peu taxées, en général).

L'impact d'un accord dans le cadre du cycle de Doha

Il est encore difficile de définir ce que sera un éventuel accord sur l'agriculture, en particulier à cause de l'écart persistant entre les différentes propositions et les incertitudes sur les « produits sensibles ». Les simulations menées portent sur un scénario en pratique assez proche de la proposition européenne, si ce n'est que les propositions de l'UE selon lesquelles d'autres pays accordent la libre entrée aux exportations des PMA n'ont pas été modélisées. En effet, cette décision relèverait en quelque sorte de la décision de ces pays tiers. Pour ces simulations, deux instruments ont été utilisés : le modèle « Mirage-Agri », développé par le CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), et le modèle « Goal », développé par l'Inra (Institut national de la recherche agronomique). Ces deux modèles sont élaborés dans le cadre d'un programme de recherche communautaire.

Mirage-Agri est un modèle du commerce mondial construit dans le but d'éclairer la négociation agricole (Bouët, Bureau, Decreux et Jean, 2005). Il prend en compte les effets de concurrence entre exportateurs agricoles, notamment la possibilité que les baisses de droits de douane négociées dans le cadre multilatéral érodent les préférences actuellement accordées à l'Afrique subsaharienne (accords de Cotonou) ou aux PMA (initiative « Tout sauf les armes ») sur le marché européen. Des pays comme l'Australie ou le Brésil approvisionneraient alors davantage les débouchés préférentiels de l'Afrique, des Caraïbes ou des pays andins. Ce mécanisme est décrit comme « l'érosion » des préférences. En effet, dans le cadre de l'OMC, ce sont les droits consolidés, s'appliquant à tous les pays, qui seraient abaissés. La marge préférentielle des pays qui bénéficient de droits plus faibles serait donc réduite par un accord. Les simulations effectuées suggèrent que les modifications de prix induites par un accord dans le cycle de Doha devraient être faibles (Bouët, Bureau, Decreux et Jean, 2005). Font néanmoins

exception des impacts significatifs sur le prix mondial du coton (qui augmenterait sensiblement si les aides américaines à la production étaient réduites) et, dans une moindre mesure, du soja et du riz. Les modifications de la politique agricole commune d'ores et déjà décidées par l'UE en vue de la négociation de Doha sont supposées acquises, si bien que les variations obtenues correspondent aux concessions supplémentaires qui pourront découler de la négociation.

Un accord sur les trois piliers de la négociation décrits précédemment (soutien interne, accès au marché et concurrence à l'exportation) se traduirait selon ce modèle par une croissance de la production agricole, surtout par le fait des pays développés du groupe de Cairns⁴, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais aussi du Brésil, de l'Argentine et de la Thaïlande. Ce sont les exportations du groupe de Cairns (et dans une moindre mesure de la Chine et des PED asiatiques) qui augmenteraient principalement, au détriment des exportations européennes et des pays bénéficiant actuellement de préférences commerciales vers les marchés européens et américains. Ainsi, par exemple, les pays africains ne bénéficieraient pas d'une croissance significative de leurs exportations.

Le critère de « bien-être » agrège les gains économiques pour les consommateurs et contributables et les pertes pour les producteurs en cas de baisse des prix intérieurs (ou l'inverse en cas de hausse). C'est pour les pays développés que les gains seraient les plus élevés. En Afrique subsaharienne et dans les pays de la Méditerranée, les gains pour les producteurs agricoles (moins de 1 % d'accroissement des revenus du travail) seraient annulés par des pertes pour les consommateurs, payant plus cher leur alimentation. Les autres PED (asiatiques et certains pays sud-américains) bénéficieraient de gains de bien-être nets, mais pour un montant limité. Enfin, l'Union européenne gagnerait à sa propre libéralisation en raison de gains importants pour les consommateurs, supérieurs aux pertes des producteurs agricoles. Ses gains proviendraient également d'une allocation plus efficace des ressources, celles-ci se déplaçant des secteurs protégés vers des secteurs plus compétitifs (figure 1).

En matière de baisse des droits de douane, les effets très contrastés selon les PED s'expliquent par les effets de détournement de commerce, des pays plus performants venant concurrencer les exportations préférentielles de l'Afrique, des Caraïbes et des PMA. Les simulations

1. Impact d'un accord sur l'agriculture dans le cycle de Doha

écarts en % par rapport à une référence 2005

	Production agricole et alimentaire (en volume)	Exportations agro-alimentaires (en volume)	Importations agro-alimentaires (en volume)	Bien-être global
EU 25	-1,57	2,7	12,8	0,14
États-Unis	-1,05	0,8	2,8	0,07
Pays développés d'Asie	-2,08	11,8	9,6	0,06
Pays développés du groupe de Cairns	3,66	12,8	2,8	0,04
Méditerranéens	0,73	8,8	-1,5	-0,16
PED du groupe de Cairns	1,25	10,4	-0,7	-0,07
Chine	0,01	13,2	10,1	0,15
Asie du Sud	-0,01	6,4	7,8	0,15
Afrique subsaharienne	0,76	4,7	-0,8	-0,05
Reste du monde	0,64	6,8	-0,7	-0,08
Monde	-0,39	6,1	6,0	0,09

Note : la situation de référence est 2005, mais en supposant que la réforme de la politique agricole commune décidée en 2003 est complètement mise en œuvre.

Source : Bouët et alii, 2005.

4. Le groupe de Cairns se définit comme un groupe d'exportateurs ne subventionnant pas leurs producteurs. Il comprend l'Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Paraguay, les Philippines, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et l'Uruguay.

effectuées tempèrent ainsi l'optimisme, en particulier de la Banque Mondiale, sur les effets d'une libéralisation du commerce pour les PED pris dans leur ensemble (Banque Mondiale, 2003 ; Anderson et alii, 2005). Des pays, certes de petite taille et pas nécessairement les plus pauvres, comme ceux de la zone Caraïbe, verraient leur situation se dégrader dans la mesure où leurs exportations de sucre et de bananes seraient concurrencées par des pays aux coûts moindres. Les pays les plus pauvres seraient également victimes de cette érosion, mais leurs pertes seraient limitées, dans la mesure où ils exportent assez peu sous ces préférences du fait de contraintes techniques et institutionnelles du côté de leur production et leur commercialisation.

Globalement, la fin des exportations subventionnées ne devrait pas modifier considérablement la situation des marchés mondiaux. La suppression de telles subventions mettrait fin à des situations de concurrence déloyale, mais l'effet positif d'ensemble sur les PED ne doit pas être surestimé.

Encadré 2

Principaux gains attendus d'un accord agricole à l'OMC

Les simulations présentées dans la figure 1 correspondent à des gains à attendre de la libéralisation des échanges agricoles d'environ 26 milliards de dollars au prix 2001 au niveau mondial et de 13 milliards de dollars au prix de 2001 dans l'UE. Les résultats des différentes simulations effectuées par les organisations internationales et les universitaires donnent des chiffres comparables, mais pour la plupart un peu plus élevés. Les scénarios ne sont pas tout à fait les mêmes, mais ces gains atteindraient entre 8 et 18 milliards de dollars au prix de 2001 selon des études reposant sur des modèles d'équilibre partiel (Poonyth et Sharma, 2003 ; Laird et alii, 2004). Les études reposant sur des modèles en équilibre général donnent des gains quelque peu supérieurs, compris selon les scénarios entre 15 et 80 milliards de dollars (Achterbosch et alii, 2004 ; Hertel et Keeney, 2005 ; Bouët et alii, 2006). Des scénarios plus ambitieux de libéralisation agricole, impliquant la suppression totale des aides et droits de douane, donnent des gains encore plus élevés, généralement entre 80 et 130 milliards de dollars (Tokarick, 2003 ; Cline, 2004). Initialement très optimiste (Banque Mondiale, 2003), la Banque Mondiale a récemment révisé à la baisse de manière considérable ses estimations de gains pour les pays, notamment ses estimations très favorables pour les PED (Anderson et alii, 2005). Elle continue de trouver des gains

généralement plus élevés que les autres études dans une optique dynamique (182 milliards de dollars pour une libéralisation agricole totale, 96 milliards pour un scénario de libéralisation partielle). Selon toutes ces études, l'UE, la Chine, et dans une moindre mesure les États-Unis, seraient les principaux gagnants d'un accord, essentiellement à travers les prix moindres payés par les consommateurs pour leur alimentation. Les pays du groupe de Cairns (qui comprennent des PED comme le Brésil ou l'Argentine) seraient également gagnants du fait de l'ouverture des marchés et de meilleurs termes de l'échange. Le débat reste vif en ce qui concerne les gains pour les autres PED. La Banque Mondiale voit dans un accord agricole une source importante de gains pour ces pays ; d'autres organismes, comme la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement concluent à des pertes significatives pour un grand nombre de pays, en particulier les pays insulaires et l'Afrique subsaharienne (Laird et alii, 2004).

En bref, les scénarios qui conduisent aux chiffres des différentes simulations sont différents et ceci explique les résultats divergents. Mais dans l'ensemble, les études récentes trouvent qu'un accord de portée modeste, comme le sera probablement celui du cycle de Doha, amènerait des gains de bien-être global au niveau mondial plus faibles que ce que l'on pensait au vu des estimations faites par la Banque Mondiale au début des années 2000 (Ackerman, 2005).

Un accord dans le cadre de Doha ne devrait pas se traduire par une baisse significative des soutiens agricoles dans les pays développés ; en effet, les aides directes européennes et américaines sont désormais largement « découplées » de la production. Les réformes récentes depuis 1997 aux États-Unis et depuis 2003 dans l'UE qui ont coupé le lien entre les sommes reçues et les obligations de produire font que ces aides échappent désormais à la discipline de l'OMC : les aides ne présentant pas de lien⁵, ou un lien minime avec les quantités produites n'entrent pas dans la mesure globale de soutien à partir de laquelle sont définis des plafonds de soutien interne maximal.

Les conséquences pour l'agriculture européenne

Le second outil utilisé, « Goal », est un modèle décrivant de manière plus fruste les échanges mondiaux, mais de manière très précise les organisations communes de marché (voir Gohin et Latruffe, 2006). Les effets d'un accord agricole sur les propositions de l'UE précédant la réunion ministérielle de Hong Kong sont étudiés en variation par rapport à ce scénario central 2010 (*figure 2*). Il est clair néanmoins qu'à cet horizon, les résultats sont sensibles à des variables soumises à de fortes incertitudes. C'est le cas notamment de la consommation de la Chine ou de l'Inde et de la demande de biens agricoles à des fins non alimentaires (biocarburants), elle-même dépendante de la situation énergétique. Or, des modifications, même faibles, de certains paramètres de consommation sont susceptibles de changer considérablement la situation sur les marchés (Keyzer et alii, 2005).

Un accord agricole se limitant aux propositions communautaires d'octobre 2005 ne mettrait pas réellement en cause les aides directes qui représentent aujourd'hui l'essentiel du revenu des agriculteurs. Ces aides jouent un rôle d'amortisseur important, quoique hétérogène. Les arbitrages budgétaires européens à venir⁶ représentent sans doute une menace plus importante pour les bénéficiaires de ces aides que les négociations internationales. Néanmoins, les revenus agricoles dans l'UE seraient affectés par les baisses de prix consécutives à la baisse des droits de douane. D'après les simulations menées, la valeur ajoutée dans le secteur agricole diminuerait de l'ordre de 5 % en volume par rapport à une projection centrale 2010.

La fin des subventions à l'exportation se traduirait par la disparition de certaines exportations actuellement soutenues par les restitutions. Des ajustements de prix ou de quotas pourraient être nécessaires pour le lait et le sucre afin d'éviter des problèmes d'excédents. Du fait de la concurrence plus forte des importations et de la baisse des exportations, il est probable que la production agricole baissera dans l'UE, comme dans d'autres pays développés (*figure 2*).

Les prix à la production pourraient baisser sensiblement sur des produits comme les viandes, le maïs et les fruits et légumes, du fait de la concurrence d'importations provenant de pays émergents. Pour un pays donné, les conséquences d'un accord agricole à l'OMC dépendent de manière cruciale des prix mondiaux et des évolutions des taux de change entre les monnaies. Ainsi, les céréales européennes pourront absorber sans difficulté un accord sur la base de la proposition européenne si les prix mondiaux sont suffisamment élevés et/ou si le dollar s'apprécie durablement. À l'inverse, avec des prix mondiaux déprimés, les conséquences d'un accord agricole à l'OMC nécessiteraient des ajustements importants dans les organisations communes de marché, en particulier une baisse des prix d'intervention.

5. Aides désormais classées en « boîte verte ».

6. Le cadre financier n'est fixé que jusqu'à horizon 2013 avec une possibilité de révision en 2008-2009.

2. Impact d'un scénario d'accord sur l'agriculture européenne (proposition UE)

écarts en % par rapport à une projection 2010

	Blé	Mais	Orge	Sucre	Viande bovine	Volailles	Beurre
Production (EU15)	0	-5	-6	-19	-3	-3	-5
Importations	-3	79	-	0	98	20	0
Exportations	11	-	-100	-100	-100	-63	-100

Ces pourcentages correspondent à des variations en volume. Les importations d'orge et les exportations de maïs sont très faibles dans la situation de référence. Ces résultats correspondent à une variation à l'horizon 2010 par rapport à un scénario central qui intègre les réformes récentes de la Politique agricole commune jusqu'à la fin 2005, réforme du sucre comprise. On suppose ici que la fin des restitutions a eu lieu en 2010.

Source : Gohin (2006) et Gohin et Latruffe (2006).

Conclusion

Le dossier agricole, et tout particulièrement le volet sur l'accès au marché, reste un point de blocage dans la négociation commerciale sous l'égide de l'OMC. Les effets d'un éventuel accord dépendent des modalités qui seront adoptées sur les droits de douane, en particulier sur les taux de réduction et la liste de produits dits « sensibles ».

Les scénarios cadrant un éventuel accord ne laissent pas entrevoir des bouleversements majeurs au niveau mondial. Des zones géographiques comme la Caraïbe et, dans une moindre mesure, l'Afrique subsaharienne, pourraient perdre à un accord du fait de l'érosion de leur accès préférentiel aux marchés européens et américains. En revanche, des pays au fort potentiel d'exportation, tels que le Brésil, l'Argentine, les États-Unis ou le Canada bénéficieraient d'un accord sur l'agriculture.

Dans l'UE, les aides aux agriculteurs ne devraient qu'être marginalement affectées, du fait de la réforme récente de la politique agricole. Les baisses de droits de douane sont très significatives, même dans la proposition européenne, pourtant plus modeste que celle des États-Unis ou d'autres groupes de pays plus libéraux. Les importations devraient s'accroître dans certains secteurs jusqu'ici très protégés et les prix intérieurs baisser de manière modérée, quoique plus forte pour certains produits (viandes, poudre de lait, fruits et légumes). Les effets seront antagonistes entre les producteurs et le secteur d'aval (industrie et consommateurs finaux).

Au total, les effets des baisses de droits de douane sur l'agriculture européenne dépendraient beaucoup de la bonne tenue des marchés mondiaux. La plupart des instituts de prévisions les voient orientés globalement à la hausse, mais ces projections dépendent de nombreux facteurs : l'évolution des régimes alimentaires en Chine et en Inde, l'utilisation croissante des produits agricoles à des fins non alimentaires en particulier. Sur tous ces facteurs règne une forte incertitude (Drogué et al, 2006). ■

Pour en savoir plus

- Achterbosch T.-J., Ben Hamouda H., Osakwe P.-N. et van Tongeren F.-W. , « Trade Liberalisation under the Doha Development Agenda, Options and Consequences for Africa », *Working Paper, Agricultural Economics Research Institute*, La Haye, 2004.
- Ackerman F. , « The Shrinking Gains from Trade: A Critical Assessment of Doha Round Projections ». *Global Development and Environment Institute*, Tufts University, Boston, October 2005.
- Anderson, K., W.- J. Martin et D. van der Mensbrugghe, « Global Impacts of the Doha Scenarios on Poverty » In *Putting Development Back into the Doha Agenda: Poverty Impacts of a WTO Agreement*, . W. Hertel et L. A. Winters ed. Washington, D.C., the World Bank: Chapter 17, 2005.
- Bouët A., Bureau J.-C., Decreux Y. et Jean S. , « Multilateral Agricultural Trade Liberalization: The Contrasting Fortunes of Developing Countries in the Doha Round », *The World Economy*, Vol 28, 9 p. 1329-1354, 2005.
- Bouët A., Mevel S. et Orden D., More or Less Ambition in the Doha Round Winners and Losers ? from Trade Liberalization with a Development Perspective. À paraître, International Food Policy Research Institute, Washington D.C., 2006.
- Bureau J.-C., Jean S. et Matthews A., « Special Differential Treatment in Agriculture ». *Institute for International Integration Studies*, Trinity College Dublin. À paraître dans OCDE « Special and Differential Treatment: Thinking Outside the Box », Paris, 2005.
- Banque mondiale, « Global Economic Prospects 2004. Realizing the Development Promise of the Doha Agenda », Washington DC: The World Bank, 2003.
- Cline W., « *Trade Policy and Global Poverty* ». Center for Global Development, *Institute for International Economics*, Washington D.C., 2004.
- Drogué S., Bureau J.-C., Grandval C., Guyomard H. et Roudart L., Panorama des analyses prospectives sur l'évolution de la sécurité alimentaire mondiale à l'horizon 2020-2030. Rapport au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.. MAAPAR 05 G6 02 01, janvier 2006.
- Gohin A., « La proposition agricole européenne à l'OMC pour la ministérielle de Hong Kong : quelles conséquences pour le complexe agroalimentaire européen ? ». Document de travail, Inra, Rennes, 2006.
- Gohin, A. and Latruffe, L., « The Luxembourg Common Agricultural Policy Reform and the European Food Industries: What's at Stake ». *Canadian Journal of Agricultural Economics*, 54, 173-192, 2006.
- Hertel, T. -W. et Keeney R. « What's at stake: the relative importance of import barriers, export subsidies and domestic support ». In *Agricultural Trade Reform and the Doha Development Agenda*. K. Anderson et W. Martin. Washington, D.C., Oxford University Press and the World Bank: Chapter 2, 2005.
- Jean S., Laborde D. et Martin W., « Sensitive Products: Selection and Implications for Agricultural Trade Negotiations », Document de travail, *Centre d'Études prospectives et d'informations internationales*, Paris, 5 juillet 2005.
- Keyzer M., Merbis M.-D., Pavel I., et van Wesenbeeck C.F.A., « Diet Shifts Towards Meat and the Effects on Cereal Use: Can we Feed the Animals ? ». *Ecological Economics*, 55, November 2005, p. 187-202 .
- Laird S., Peter R. et Vanzetti D., « Southern Discomfort: Agricultural Policies, Trade and Poverty ». *Credit Research Paper 04/02*, University of Nottingham, 2004.
- Poonyth S. et Sharma R., « The Impact of the WTO Negotiating Modalities in the Areas of Domestic Support, Market Access and Export Competition on Developing Countries: Results from ATPSM ». *Food and Agriculture Organization*, Rome, 2003.
- Tokarick S., « Measuring the Impact of Distortions in Agricultural Trade in Partial and General Equilibrium » *Eastern Economics Association meetings*. February 2003.
-